

swissuniversities

Chambre des hautes écoles
pédagogiques

swissuniversities

Effingerstrasse 15, Postfach
3001 Bern

www.swissuniversities.ch

Caractéristiques du type haute école pédagogique

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015, la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) fait la différence entre deux catégories de hautes écoles (voir art. 2, al. 2) : « Sont réputées hautes écoles au sens de la présente loi: a) les hautes écoles universitaires, à savoir les universités cantonales et les écoles polytechniques fédérales (EPF) ; b) les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques. »

Dans le présent document, la Chambre HEP de swissuniversities définit les principales spécificités qui caractérisent les hautes écoles pédagogiques dans cette typologie. La présente description va au-delà des définitions légales fournies par la LEHE et permet aux HEP, d'abord, de clarifier leur propre identité et d'autre part, de fixer les bases de leur communication externe. Elle se fonde en partie sur le *cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses* nqf.ch-HS formulé en 2009 par les trois conférences des recteurs CRUS, KFH et COHEP (qui sont devenues les trois chambres de swissuniversities).

Les caractéristiques présentées ci-après sont aussi bien de nature juridique et politique que de nature conceptuelle et stratégique. Toutes ne s'appliquent pas exclusivement au type haute école pédagogique, mais, considérées dans leur ensemble, elles contribuent de manière substantielle à sa définition. Elles permettent de présenter l'évolution actuelle des hautes écoles pédagogiques et leur potentiel de développement.

Aperçu des principales caractéristiques du type haute école pédagogique

1	Perception du rôle social des HEP comme institutions d'enseignement supérieur à vocation professionnelle dans le domaine de la formation
2	Qualification des enseignantes et enseignants et des autres spécialistes en matière de formation
3	Alliance entre les sciences de l'éducation et les pratiques pédagogiques, notamment grâce à la collaboration entre les écoles des différents degrés d'enseignement et le double profil de compétences des formateurs et formatrices
4	Production et dissémination de connaissances scientifiques et évaluations dans les domaines d'enseignement et apprentissage, d'éducation et formation, et du système éducatif
5	Interdisciplinarité, association entre les sciences de l'éducation, les sciences sociales, les disciplines d'enseignement, les didactiques disciplinaires et la pratique professionnelle
6	Garantie d'une plus grande diversité en matière de voies d'accès aux formations initiales et continues
7	Promotion de la transmission de compétences interculturelles et de la cohésion nationale
8	Ancrage local, mais responsabilités nationales et coopérations internationales

Caractéristiques	Description des caractéristiques
<p>1. Perception du rôle social des HEP comme institutions d'enseignement supérieur à vocation professionnelle dans le domaine de la formation</p>	<p>Les écoles de tous les degrés sont d'éminents lieux d'intégration sociale. Elles socialisent, intègrent et qualifient les générations à venir afin que celles-ci puissent faire face aux tâches qui les attendent. Les enseignantes et enseignants et les autres spécialistes en matière de formation sont confrontés quotidiennement aux problèmes qui se posent au sein de notre société, interprètent les signes de leur temps et, grâce à leurs interventions pédagogiques, apportent une contribution de poids à la formation de la jeunesse qui évolue dans un monde de plus en plus complexe. Grâce à leur expertise pédagogique dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et des services, les hautes écoles pédagogiques ne favorisent pas uniquement le développement du discours et du système éducatifs. Tout en tenant compte des développements sociaux, économiques et culturels, elles soutiennent aussi activement les membres des professions pédagogiques et des écoles dans l'exercice de leur fonction d'acteurs de l'intégration sociale et de la cohésion culturelle et nationale ainsi que dans la transmission de la dimension éthique de l'éducation et de l'enseignement.</p>
<p>2. Qualification des enseignantes et enseignants et des autres spécialistes en matière de formation</p>	<p>Les hautes écoles pédagogiques remplissent leur rôle social, notamment au niveau de la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants et d'autres spécialistes ainsi que dans la recherche, le développement et l'offre de services dans le domaine scolaire et éducatif. Elles sont perçues comme des instances compétentes pour toute question en matière d'enseignement et d'apprentissage.</p> <p>Les diplômes de bachelor et de master ainsi que les diplômes de formation continue des hautes écoles pédagogiques offrent, outre les activités d'enseignement au sein des écoles, de nombreuses perspectives professionnelles intéressantes.</p>
<p>3. Alliance entre les sciences de l'éducation et les pratiques pédagogiques, notamment grâce à la collaboration entre les écoles des différents degrés d'enseignement et le double profil de compétences des formateurs et formatrices</p>	<p>Dans leurs formations de Bachelor et de Master, les hautes écoles pédagogiques associent, dès le départ, les sciences de l'éducation et la pratique pédagogique en collaborant étroitement avec les établissements scolaires partenaires, ainsi qu'avec les autres lieux d'exercice de la pratique éducative et en proposant de nombreuses séquences de formation pratique.</p> <p>Les formateurs et formatrices des hautes écoles pédagogiques disposent d'un diplôme d'une haute école et, en règle générale, d'un diplôme d'enseignement au degré d'enseignement concerné.</p> <p>Ce double profil de compétences contribue de manière substantielle à connecter étroitement la pratique professionnelle et les sciences de l'éducation dans la formation des enseignantes et enseignants en Suisse, ainsi que dans la formation de spécialistes du domaine de l'éducation.</p>

Caractéristiques	Description des caractéristiques
<p>4. Production et dissémination de connaissances scientifiques et évaluations dans les domaines d'enseignement et apprentissage, d'éducation et formation, et du système éducatif</p>	<p>Les prestations de service des hautes écoles pédagogiques ainsi que la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants et des autres spécialistes en matière de pédagogie sont scientifiquement fondées. Elles reposent sur des activités de recherche spécifiques dans les domaines de l'enseignement, de l'apprentissage, de la formation et de l'éducation.</p> <p>Pour être à même de développer les pratiques professionnelles visées, la recherche et développement des hautes écoles pédagogiques porte principalement sur la production et la diffusion de connaissances permettant de saisir la complexité de la pratique pédagogique. La R&D des hautes écoles pédagogiques traite de questions diverses dans des domaines variés allant de l'organisation à la pratique de l'enseignement en passant par la didactique générale et la didactique disciplinaire, la psychologie de l'apprentissage et du développement, la psychologie sociale et pédagogique, la sociologie de l'éducation, le fonctionnement des systèmes de formation et d'autres questions sociétales ayant trait à l'école et à la formation.</p> <p>Le secteur des services propose des offres d'information, de documentation et de conseil en lien avec des champs d'activité définis, il conduit des évaluations dans le domaine de la formation.</p>
<p>5. Interdisciplinarité, association entre les sciences de l'éducation, les sciences sociales, les disciplines d'enseignement, les didactiques disciplinaires et la pratique professionnelle</p>	<p>La formation dispensée par les hautes écoles pédagogiques aux enseignantes et enseignants et aux autres spécialistes en matière de formation comprend les domaines suivants : les sciences de l'éducation (y compris les aspects de la pédagogie spécialisée et de la pédagogie interculturelle), les formations dans les disciplines d'enseignement, les didactiques propres au(x) degré(s) concerné(s) et les didactiques des disciplines, les formations pratiques et, suivant le domaine professionnel, d'autres disciplines. Les hautes écoles pédagogiques se fondent sur les sciences pour</p> <ul style="list-style-type: none"> - transmettre en un lieu donné les sciences éducatives et sociales et les didactiques des disciplines et les relier entre elles ; - développer aussi bien les didactiques disciplinaires que les sciences disciplinaires ; - relier de manière optimale les diverses didactiques disciplinaires entre elles ; - coordonner les formations initiales et continues et favoriser ainsi l'apprentissage tout au long de la vie ; - concevoir la formation, l'introduction à la profession et l'entrée dans la vie professionnelle comme un processus cohérent. <p>En vue d'assurer la relève, les hautes écoles pédagogiques offrent des filières de master en didactique disciplinaire en collaboration avec les universités et participent aux programmes doctoraux des universités.</p>

Caractéristiques	Description des caractéristiques
	<p>Elles organisent la pluralité de leurs disciplines de telle sorte que celles-ci puissent être transmises aux étudiantes et étudiants et transférées dans la pratique professionnelle en tant que compétences. Elles mettent ainsi l'interdisciplinarité au service des professions enseignantes et des autres professions liées au secteur de la formation.</p> <p>Leurs prestations interdisciplinaires incluent avec une égale importance les sciences humaines et expérimentales, l'éducation esthétique et physique, la transmission d'attitudes éthiques et le transfert des savoir-faire pratiques.</p> <p>L'interdisciplinarité est essentielle pour garantir aux hautes écoles pédagogiques une expertise élevée dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'offre de services.</p>
<p>6. Garantie d'une plus grande diversité en matière de voies d'accès aux formations initiales et continues</p>	<p>Pour être admis aux études de bachelor, les candidates et candidats doivent être titulaires d'une maturité gymnasiale. Les titulaires d'une maturité spécialisée sont admis sans examen préalable à la formation pour l'enseignement dans les filières préscolaires et primaires. D'autres voies d'accès sont possibles, par le biais de procédures d'admission et d'examens complémentaires réglementées à l'échelle nationale (y compris les reconversions professionnelles, entre autres par la reconnaissance des acquis). La diversité des accès aux filières des hautes écoles pédagogiques en matière de formation initiale et continue et la grande variété de carrières offertes dans le domaine de l'enseignement constituent une ressource précieuse pour les institutions scolaires.</p>
<p>7. Promotion de la transmission de compétences interculturelles et de la cohésion nationale</p>	<p>En coopération avec les écoles et les enseignants, les HEP favorisent une intégration multiple qui inclut le multiculturalisme et la mondialisation, les cultures et traditions locales, les ancrages régionaux et la mobilité interrégionale.</p> <p>Etant donné qu'un quart des écolières et écoliers en Suisse sont issus de la migration, les hautes écoles pédagogiques accordent une importance particulière à la transmission de compétences multiculturelles.</p>
<p>8. Ancrage local, mais responsabilités nationales et coopérations internationales</p>	<p>Les cantons assument la responsabilité juridique et, dans une large mesure, le soutien financier des hautes écoles pédagogiques. En outre, ils sont pour une grande part les futurs employeurs des diplômées et diplômés des hautes écoles pédagogiques. Les hautes écoles pédagogiques constituent ainsi l'instrument principal, mais aussi le promoteur indispensable de la mise en œuvre des politiques de formation cantonales et régionales, notamment dans les domaines du développement et de l'implémentation des plans d'études. Bien qu'elles soient financées par les cantons, les hautes écoles pédagogiques forment des enseignantes et enseignants habilités à enseigner dans toute la Suisse et s'investissent dans la recherche à l'échelle nationale et internationale. Par conséquent, la coopération et la coordination entre les hautes écoles pédagogiques, situées dans le champ de tension entre les exigences locales et nationales, joue un rôle essentiel en faveur d'une politique nationale cohérente en matière d'éducation et de forma-</p>

Caractéristiques	Description des caractéristiques
	<p>tion.</p> <p>Outre la procédure d'accréditation prévue par la LEHE, les hautes écoles pédagogiques sont soumises aux règlements de reconnaissance des diplômes de la CDIP et du SEFRI pour le domaine de la formation professionnelle. Cela signifie que les filières de formation réglementées conduisant aux professions enseignantes sont périodiquement réexaminées au regard des prescriptions réglementaires nationales et intercantionales. Ces procédures complètent le développement systématique de l'assurance-qualité des hautes écoles pédagogiques, tout en garantissant leur indépendance en matière d'enseignement et de recherche.</p> <p>Dans le contexte de la mondialisation, les hautes écoles pédagogiques entretiennent des réseaux d'enseignement et de recherche internationaux, elles participent activement à la mobilité internationale de leurs étudiant-e-s et celui de leur corps enseignant.</p>